



www.FIMCAP.org | International Federation of Catholic Parochial Youth Movements | info@fimcap.org
Fédération Internationale des Mouvements Catholiques d'Action Paroissale
Federación Internacional de Movimientos Católicos de Acción Parroquial

Kipdorp 30 | 2000 Antwerpen, Belgium | Tel: +32 3 231 07 95 | Fax: +32 3 232 51 62

XXIVe Assemblée Générale de la FIMCAP, 2013 Modra, Slovaquie

Résolution

Introduction

La FIMCAP comme organisation de jeunesse catholique, intercontinentale et faitière, préconise la participation et l'inclusion de tous les enfants dans l'Église et dans la société. Il est de notre intérêt d'habiliter l'enfant à connaître ses propres droits, tels qu'ils sont définis par la Convention des Nations Unies des Droits de l'Enfant (CIDE). Après la discussion de ces droits au cours de la session d'étude de la 24e Assemblée Générale de la FIMCAP, les organisations membres s'engagent formellement à respecter les Droits de l'Enfant et à en tenir compte dans leurs activités. La FIMCAP a également décidé de consacrer les Journées FIMCAP des trois prochaines années à un aspect spécifique des Droits de l'Enfant.

L'intérêt supérieur de l'enfant

L'intérêt supérieur de l'enfant est le fondement de toutes nos actions et activités. Nous reconnaissons que chaque enfant a son propre intérêt personnel spécifique, ses propres droits et responsabilités. En tant que FIMCAP nous aimerions créer un environnement accueillant pour nos enfants et nos dirigeants. Nous n'admettons aucune violence (physique, psychologique) ni aucune forme d'abus, et nous respectons l'espace personnel de chacun. Afin d'assurer cela, nous cherchons à développer divers mécanismes pour faire face aux problématiques mentionnées ci-dessus.

Un changement d'attitude au sein de la société

Nous voulons que les enfants puissent être des enfants, trouvent des espaces libres et sûrs pour jouer, explorer, découvrir et grâce à cela renforcer leurs valeurs et trouver réponse à leurs besoins. Les enfants doivent devenir des agents critiques et responsables du changement dans leurs familles, dans les communautés et sociétés; par conséquent, une éducation holistique est importante; une éducation qui donne aux enfants les instruments nécessaires à la participation, et apprenne aux adultes à être à l'écoute des enfants. Les relations entre les adultes, les jeunes et les

enfants doivent être pleines de respect et égalitaires.

Les enfants ne devraient pas être l'objet de structures de pouvoir telles que la politique, la législation, l'opinion publique, les médias et les économies. Nous reconnaissons que les problèmes locaux, tels que la corruption ou la manipulation, affectent notre travail avec les enfants et les enfants eux-mêmes. Nous reconnaissons que ces injustices sont similaires à travers le monde et c'est pourquoi nous voulons protéger les enfants en coopération avec d'autres parties prenantes.

Les enfants et la paix

En tant qu'organisation de jeunesse Catholique, la FIMCAP a la responsabilité de promouvoir, de prendre position et d'agir pour la paix au sein des organisations membres et des sociétés en général. Nous affirmons que chaque personne doit pouvoir vivre dans la paix et dans l'harmonie, par la vérité, la justice, la liberté et l'amour.

L'enfant a le droit à la paix. Nous définissons la paix comme le résultat de diverses conditions telles que le respect des droits humains et des droits des enfants; le respect de la dignité humaine, l'offre d'un environnement sûr; l'égalité de l'accès aux ressources et des chances à l'éducation. Les enfants ont le droit de vivre dans un environnement sain. Nous reconnaissons la famille comme contributeur principal à un tel environnement, les organisations FIMCAP aideront également à la réalisation d'un tel environnement et nous appelons l'Église et la société à le faire aussi.

La FIMCAP considère l'enfant comme un protagoniste dans le processus de la paix. Les organisations de la FIMCAP et leurs dirigeants sont encouragés à conscientiser les enfants à ce qu'est la paix, ce qui menace la paix, qu'ils doivent apprendre à être pacifiques et à vivre ensemble en paix.

Le travail des enfants

La définition du travail des enfants de l'OIT est un bon cadre pour la protection des droits de l'enfant et pour les lignes directrices qui visent à interdire le travail des enfants. Cependant, il existe des différences continentales vu que les chiffres portant sur le travail des enfants sont beaucoup plus élevés en Asie ou en Afrique qu'en Amérique latine. De plus, alors que certains pays peuvent considérer qu'une situation de travail d'enfant est grave, d'autres peuvent considérer que c'est la situation d'un enfant qui aide sa famille.

Le travail des enfants a un aspect différent en Europe: des articles produits par des enfants dans d'autres continents sont vendus sur le marché européen. La FIMCAP appelle chacun dans le monde entier à être un consommateur responsable.

La tâche de la FIMCAP, c'est d'être le porte-parole des enfants, de promouvoir le respect de la dignité des enfants. La FIMCAP dit «non» au travail des enfants.

Inclusion

Selon la CIDE, «chaque enfant a les mêmes droits et les mêmes chances». Toutefois, nous voyons une réalité différente. Nous considérons l'inclusion comme un instrument des droits de l'enfant.

L'inclusion n'est pas un but, c'est un processus en cours pour identifier (trouver) l'exclusion et l'éradiquer. L'inclusion représente un environnement où tout le monde a la chance égale de participer pleinement, et où chaque personne est valorisée avec ses compétences spécifiques, son milieu et ses perspectives.

Les organisations de la FIMCAP accueillent les enfants de partout dans le monde, indépendamment de leurs aptitudes physiques et mentales, de leur milieu culturel, économique, géographique ou religieux.

Les organisations FIMCAP plaident l'inclusion de tous les enfants marginalisés en réduisant la stigmatisation et en sensibilisant leurs membres.

Conclusion

La FIMCAP plaide pour la mise en application des droits de l'enfant. L'avenir, c'est aujourd'hui; l'avenir nous appartient. Nous sommes responsables de nos sociétés et nous sommes appelés à promouvoir la justice sociale. Nous appelons tous les acteurs dans l'Église et dans les sociétés à répondre à cet appel.

Glossaire des termes clés

Enfant : La Convention définit un «enfant» comme tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.

Définition de l'OIT du travail des enfants: Travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et nuit à leur scolarité, santé et développement physique et mental.

CIDE: Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989), ratifiée par 192 pays.